

charitables réunissent les enfans de 3 à 4 ans jusqu'à l'âge de 7 à 8 ans pour les arracher, pendant le jour, à l'abandon des rues ou aux scandales de la famille, pour les instruire en les amusant, par des élémens de lecture, de calcul, de géographie, de mesurage, de chant et surtout de religion.

Dans les villages, des sœurs, des frères, appartenant à diverses congrégations enseignantes, apprennent aux enfans plus âgés la lettre du catéchisme avec les connaissances profanes, les surveillent durant le jour, les réunissent sous leurs yeux pendant les offices de l'église, et préparent ainsi le succès des soins que leur donne le curé dans son ministère.

Dans les villes un catéchisme de persévérance pour les garçons et un autre pour les filles est organisé sur le plan complet de celui de St. Sulpice de Paris.

Dans la plupart des paroisses existent des congrégations de jeunes filles. Le lieu de réunion est ordinairement chez la Sœur d'Ecole ; quelque fois dans un appartement loué par elles, sous la présidence d'une supérieure ou préfète. Le dimanche le curé leur donne une instruction. A son défaut il se fait une lecture pieuse, suivie d'innocentes récréations qui ont l'effet de les tenir éloignées des plaisirs dangereux. Tous les ans elles font en commun une retraite de trois ou quatre jours.

Pour remplacer les congrégations de jeunes gens, on a imaginé des sociétés de jeu pour le dimanche. Ils se réunissent après l'office au presbytère ou dans une maison prise à loyer. Le curé s'y trouve autant que possible, pour sanctifier et régler les délassemens, en les partageant. Des statuts en excluent et les choses qui ne conviennent pas et les personnes qui ne pratiquent pas la religion. On se loue beaucoup de ces diverses institutions pour les jeunes gens et pour l'enfance. Elles ne seraient peut-être pas aussi facilement et aussi universellement pratiquables parmi nous ; et cela est à regretter, car nos besoins peuvent être aussi grands que les leurs.

Des bibliothèques amusantes et chrétiennes ont été fondées en beaucoup de paroisses. Les livres sont prêtés aux fidèles pour propager la piété et guérir du goût esfréné des mauvaises lectures. Nous avons suffisamment fait connaître l'utilité des bibliothèques paroissiales : et rien ne s'oppose à ce que nous en soyons bientôt et généralement favorisés.

Puis viennent les petits séminaires et les maisons d'enseignement en dehors de l'université dont on connaît l'enseignement faneste. Nous n'avons rien à envier sous ce rapport.

Les jeunes ouvriers des villes de l'âge de 16 à 21 ans, étaient les plus abandonnés. Pour eux on a créé des classes d'adultes. Le soir, après leurs travaux, des prêtres, des frères, leur donnent des leçons adaptées à leur position, et y trouvent une occasion de cultiver leur foi et d'aider chez eux la pratique de la religion. Que de bien à faire parmi cette classe de chrétiens auxquels on procure le bonheur matériel, en leur inspirant des habitudes de foi et de vertu !

Pour soutenir dans le bien les jeunes gens qui ont fait leurs études et pris une position, l'on a depuis trois ans organisé avec plein succès une société qui n'est qu'un rameau des conférences de St. Vincent de Paul de Paris. Le dimanche, ces jeunes gens se réunissent sous la présidence de l'un d'eux dans la maison d'un laïc chrétien, pour la prière, les lectures édifiantes, et ces dispositions à prendre pour le soulagement des malheureux. A ces conférences ne sont admis que ceux qui pratiquent les lois de l'Eglise. Les membres vont, à domicile, à la découverte des besoins des familles indigentes, malades, affligées ; ils leur portent des secours, des aumônes, des remèdes, des consolations et toujours quelques paroles de foi. Leurs aumônes personnelles recueillies à chaque réunion, comme aux jours de la primitive église, les quêtes faites par ces jeunes gens dans les maisons de la ville, la loterie ou azar qu'ils font chaque année, voilà les ressources à l'aide desquelles ils perpétuent le bien. Peut-on concevoir quelque chose de plus touchant, de plus charitable et de plus chrétien que cette pieuse institution ? Oh ! la sainte pensée qui a inspiré le projet de réunir ainsi des jeunes hommes distingués par leur naissance et leur éducation, pour en faire des apôtres de la foi, des ministres de la charité ! La sainte pensée de fournir au besoin d'activité et d'affection qui dévore à cet âge tous les cœurs, une aussi laborieuse et aussi bienfaisante mission, des dévouemens si utiles et si beaux ! de leur avoir donné la religion à enseigner et à défendre, des pauvres, des malades, des malheureux à soulager, à consoler, à aimer !

2°. Institutions de charité chrétienne.

Une caisse de secours pour le clergé, est fondée par des contributions an-

nuelles, à l'instar de ce qui se fait ici.

Dans chaque arrondissement existe un hôpital, soutenu par la ville où il se trouve, ou par de pieuses fondations. Des sœurs en ont l'administration.

Les dames riches de la ville se réunissent en société pour procurer des secours à l'œuvre dite de *la maternité*. Elles fournissent des alimens, des remèdes, aux pauvres mères ; elles les pourvoient de linge, de vêtemens, de trousseau pour leurs enfans nouveaux nés, et leur donnent tous les soins que réclame leur position malheureuse.

Comme chez nous, il y a un hospice pour ces pauvres petits orphelins, victimes de la faute de parents qu'ils sont destinés à ne jamais connaître, à ne jamais aimer, mais qui trouvent des mères pleines de dévouement et de tendresse dans ces bonnes sœurs qui les ont adoptés dans leur sainte charité. Dès qu'ils sont en âge, on leur enseigne des métiers pour les mettre en état de gagner honorablement leur vie lorsqu'ils auront quitté l'asile. Cet établissement est aux frais du département, comme dans toute la France, si les revenus de l'asile ne sont pas suffisans à son entretien.

Des sociétés d'hommes et de femmes s'occupent à Angers de préparer un avenir aux enfans légitimes des familles indigentes. Véritable providence de ces enfans, ils paient leur apprentissage chez des maîtres chrétiens, ou ils les placent en service dans des maisons bien sûres et bien connues.

Une maison est louée pour y loger, y nourrir, au plus bas prix possible, les compagnons ouvriers qui, arrivant en ville pour travailler le jour, seraient exposés le soir et la nuit à la corruption et à la détresse. Les aumônes recueillies par les curés soutiennent cet établissement.

Toutes les semaines les jeunes personnes des familles opulentes se réunissent en un salon, qu'elles convertissent en ouvroir, pour y confectionner des vêtemens pour les pauvres. C'est encore là un spectacle des plus touchans, une œuvre qui doit être comblée des bénédictions de Dieu et des hommes.

Il existe dans la ville une communauté dont les sœurs vont à domicile soigner les malades auxquels elles donnent gratuitement tous les remèdes nécessaires. C'est une fondation de bienfaisance particulière.

Un Mont de piété, qui est digne de ce nom, celui-là, prête sans intérêt de l'argent aux pauvres, qui donnent des effets en nantissement. Des dames de charité sont chargées de visiter les pauvres à cet effet, de constater leurs besoins ; un bureau de bienfaisance dirigé par les curés de la ville, et composé de pieux fidèles, délivre aux pauvres des bons pour pain, bois, remèdes et matières d'ouvrages. Les communes font les frais nécessaires, et suppléent à l'insuffisance des aumônes.

Des religieuses se consacrent à garder les malades jour et nuit à domicile, pour leur donner les secours nécessaires dans leurs maladies et les préparer à bien mourir.

D'autres tiennent un établissement où les personnes qui veulent se retirer du monde et finir leurs jours dans la paix de la solitude trouvent, moyennant une pension, le vivre et le couvert.

Pour prévenir les abus de la mendicité, une communauté de sœurs recueille et dirige les pauvres qui n'ont ni asile, ni ressources : ils y sont vêtus et nourris, sur la présentation d'un comité laïc, et aux frais de la ville.

Les aliénés, les vieillards, les infirmes ont des hospices particuliers tenus par des sœurs.

Des religieuses sont préposées aux prisons des femmes, y maintiennent les bonnes mœurs, y font observer le silence perpétuel, y président au travail.

Nous avons fait connaître l'asile du Bon Pasteur. A son but premier est joint celui de recueillir, de nourrir, d'instruire les petites filles que les tribunaux condamnent pour délits à la prison qui acheverait de les corrompre.

3°. On peut signaler encore comme œuvres publiques et remarquables : les quêtes faites, deux fois l'année, dans chaque paroisse en faveur des séminaires diocésains, et montant à 50,000 fr. et les secours pour la propagation de la foi montant à 25,000.

Ces œuvres sont belles, sans doute, cette charité est grande, ces dévouemens sont généreux. Mais nous avons déjà nous mêmes un grand nombre d'excellentes institutions qui font la gloire de ce pays et dont l'existence est due à la générosité des âmes charitables. Nous pouvons espérer en l'avenir pour ce qui nous manque, car notre passé est assez riche déjà pour nous rassurer sur la création future des établissemens qui nous man-